

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale du 04 Avril 2017, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Présents : FEVRIER Eric, VIPREY Bernard, SALAT Patricia, LABOUYGUES Patrick, FIALON Catherine, GAUZINS Joël, VERDIER Pierrette, CAUMEL Claude, GAILLAC Jacqueline, BEDOUSSAC Claude, IZOULET Catherine, PICARD Rachel (à partir de 18h55), BONHOURE Jean-Louis, LAFON Monique, CHERPEAU Aline.

Absents excusés : LABORDE Jean-Didier, BONNISSEAU Cécilia, DELCAUSSE Pascal pouvoir à BONHOURE Jean-Louis.

Absents : FAURE Cédric

La séance est ouverte à 18h30

## ORDRE DU JOUR

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

MME SALAT Patricia est élue à l'unanimité.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 FEVRIER 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### OBJET : BUDGET COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2016 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget communal 2016 :
  - ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 2 064 601,34 €
  - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 2 695 022,01 €  
Soit un déficit de 630 420,67€
  - ✓ Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 1 854 841,84 €
  - ✓ Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 1 248 679,80 €  
Soit un excédent de 606 162,04 €
  - ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 3 919 443,18 €
  - ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 3 943 701,81 €  
Soit un déficit global de 24 258,63 €

Il est rappelé :

- ✓ l'excédent de fonctionnement 2015 de 511 213,32 € dont 450 000,00 € affectés à l'investissement,
- ✓ l'excédent d'investissement 2015 de 961 552,46 €

qui permettent de dégager un résultat excédentaire de **781 131,79 €** en investissement, et un résultat excédentaire de **667 375,36 €** en fonctionnement.

Soit un excédent global des deux sections (avant RAR) de : 1 448 507,15 €

- Demande aux membres du Conseil Municipal
  - ✓ **D'ADOPTER le Compte de Gestion** du receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.
  - ✓ De **VOTER le Compte Administratif** de la commune exercice 2016.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le maire étant sorti,

Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ VOTE le Compte Administratif de la commune exercice 2016.

M. le Maire procède au vote,

Par 12 voix pour, 0 contre, 4 abstentions (Mr BONHOURE Jean-Louis, Mme LAFON Monique, Mr DELCAUSSE Pascal et Mme CHERPEAU Aline) le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Mme VERDIER demande pourquoi ils refusent d'adopter le compte de gestion, qui est celui du trésorier et dont les chiffres sont identiques au Compte Administratif.

**OBJET : BUDGET COMMUNE : ETAT DES RESTES A REALISER EXERCICE 2016 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2017**

Monsieur le Maire,

- Demande aux membres du Conseil Municipal :
  - ✓ D'ADOPTER l'état des restes à réaliser tel qu'il figure dans les tableaux annexés
  - ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements figurant sur ces états.
  - ✓ PRECISE que ces écritures sont reprises dans le budget primitif de la commune de l'exercice 2017.

ARTICLE	DEPENSES	MONTANT
165	Dépôts et cautionnement	1 300
202	PLU	7 000
2051	Logiciel EC	1 100
2041582	Fonds de concours électrification	42 700
2111	Terrains nus	8 000
2112	Terrains de voirie	2 390
2113	Terrains aménagés autres que voirie	5 700
2128	Autres agencements et aménagt terrain	2 350
21311	Hôtel de ville	1 300
21318	Bâtiments publics	37 990
21538	Autres réseaux	26 400
21571	Matériel roulant	4 500
2158	Autres matériels et outillage	3 600
2183	Matériel de bureau et informatique	470
2184	Mobilier	1 780
2188	Autres	2 800
23131-12	Travaux Ancienne Gendarmerie	55 000
2128-13	Columbarium	5 000
202-19	PLU	1 000
2031-19	Frais d'études aménagement les Clauzels	77 082
2313-19	Aménagement les Clauzels	439 300
2315-34	Tribune du stade	4 400
2313-35	Construction école	2 058 150
2318-36	Accessibilité	48 400
2315-37	PAVEP	23 700
23152-40	Voirie	2 000
2313-41	Aménagement accès SP+WC	5 000
2152-44	Signalétique voirie	6 500
2315-45	Travaux d'électrification villages	14 900
2315-46	Travaux voirie Communauté de Communes	36 300
	<b>totaux</b>	<b>2 926 112</b>

ARTICLE	RECETTES	MONTANT
10222	FCTVA	62 000
1326-19	Autres EPL - Les Clauzels	10 000
1388-19	Réserve ministérielle - Les Clauzels	50 000
1341-35	DETR - Ecole	167 985
1641-35	Emprunt	1 800 000
	<b>totaux</b>	<b>2 089 985</b>

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 12 voix pour, 0 contre, 4 abstentions (Mr BONHOURE Jean-Louis, Mme LAFON Monique, Mr DELCAUSSE Pascal et Mme CHERPEAU Aline) le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE l'état des restes à réaliser tel qu'il figure dans les tableaux annexés
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements figurant sur ces états.
- ✓ PRECISE que ces écritures sont reprises dans le budget primitif de la commune de l'exercice 2017.

### **OBJET : BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE FIN 2016**

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du vote du compte administratif 2016, il a été constaté un résultat de clôture excédentaire pour la section de fonctionnement de 667 375,36 €
  - ✓ PROPOSE d'affecter la somme de 604 995,21 € à la réalisation d'investissement.
  - ✓ PROPOSE de reconduire la somme de 62 380,15 € en excédent de fonctionnement
  - ✓ PRECISE que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2017

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ Affecte la somme de 604 995,21 € à la réalisation d'investissement.
- ✓ Reconduit la somme de 62 380,15 € en excédent de fonctionnement
- ✓ PRECISE que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

### **OBJET : AJUSTEMENT DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal les taux d'imposition 2016 :
  - ✓ Taxe habitation : 11.66%
  - ✓ Taxe Foncier Bâti : 21.38 %
  - ✓ Taxe Foncier Non Bâti : 59.52 %

Les bases d'imposition 2017, revalorisées par les services fiscaux, ont une progression de : 1.09%

Après avis de la commission des finances,

- Propose de maintenir ces taux

Monsieur le Maire rappelle les bases de 2016 et informe des bases de 2017 :

Taxe d'habitation : en 2016, 1 364 553 et en 2017, 1 382 000

Taxe foncière bâti : en 2016, 1 660 272 et en 2017, 1 918 000

Taxe foncière non bâti : en 2016, 45 780 et en 2017, 46 700

En sachant que l'entreprise Hydropolisse n'est pas comptabilisée dans ces bases car elle n'a pas rendu la DACT (Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux)

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Maintient les taux d'imposition pour 2017 :
  - ✓ Taxe habitation : 11.66%
  - ✓ Taxe Foncier Bâti : 21.38 %
  - ✓ Taxe Foncier Non Bâti : 59.52 %

### **OBJET : BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2017,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
  - D'APPROUVER le budget primitif 2017 de la commune :
    - ✓ Section fonctionnement : 1 854 756 euros
    - ✓ Section investissement : 4 769 746 euros

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 12 voix pour, 0 contre, 4 abstentions (Mr BONHOURE Jean-Louis, Mme LAFON Monique, Mr DELCAUSSE Pascal et Mme CHERPEAU Aline) le conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2017 de la commune :
  - ✓ Section fonctionnement : 1 854 756 euros
  - ✓ Section investissement : 4 769 746 euros

### **OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2016 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget assainissement 2016 :
  - ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 115 555,68 €
  - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 547 233,56 €  
Soit un déficit de 431 677,88 €
  - ✓ Le montant des recettes de la section exploitation s'élève à 432 991,97 €
  - ✓ Le montant des dépenses de la section exploitation s'élève à 287 205,40 €  
Soit un excédent de 145 786,57 €
  - ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 548 547,65 €
  - ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 834 438,96 €  
Soit un **déficit** global de 285 891,31 €

Il est rappelé :

- ✓ l'excédent d'exploitation 2015 de 200 832,34 €, dont 170 832,34 affectés à l'investissement
- ✓ et l'excédent d'investissement 2015 de 173 431,47 €

permettent de dégager un résultat déficitaire de **87 414,07 €** en investissement, un résultat excédentaire de **175 786,57 €** en fonctionnement.

Soit un excédent global des deux sections (avant RAR) de : 88 372,50 €

- Demande aux membres du Conseil Municipal
  - ✓ **D'ADOPTER le Compte de Gestion** du receveur pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice
  - ✓ De **VOTER le Compte Administratif** du budget assainissement exercice 2016

Plus personne ne désirant prendre la parole, le maire étant sorti,

Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ VOTE le Compte Administratif du budget assainissement exercice 2016.

M. le Maire procède au vote,

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

**OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : ETAT DES RESTES A REALISER**  
**EXERCICE 2016 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2017**

Monsieur le Maire,

- Demande aux membres du Conseil Municipal :
  - ✓ D'**ADOPTER** l'état des restes à réaliser tel qu'il figure dans les tableaux annexés
  - ✓ D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements figurant sur ces états.
  - ✓ **PRECISE** que ces écritures sont reprises dans le budget primitif de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2017.

ARTICLE	DEPENSES	MONTANT
21531	Réseaux d'adduction eau potable	11 120
21532	réseaux d'assainissement	2 540
2183	Matériel de bureau et informatique	1 140
2151-12	Installation mat, et out,	7 590
2031	Frais d'études	37 530
2315-30	Installation mat et outillage - Lagunes et réseaux	1 411 540
2031-32	Etudes diagnostique AEP	20 480
2151-32	Travaux AEP	80 330
2315-33	Travaux de mise en conformité	8 890
2315-34	Travaux de télésurveillance	43 800
2315-35	Travaux Réhabilitation station de pompage AEP	90 360
	<b>totaux</b>	<b>1 715 320</b>

ARTICLE	RECETTES	MONTANT
10222	FCTVA	25 000
1641	Emprunt	1 400 000
13111	AE- Lagunes et réseaux	13 847
1313	CD -Lagunes et réseaux	139 355
1318	DETR -Lagunes et réseaux	175 000
1313-32	CD - Etudes diag systèmes AEP	23 795
13111-33	AE - Mise en conformité	10 800
	<b>totaux</b>	<b>1 787 797</b>

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE l'état des restes à réaliser tel qu'il figure dans les tableaux annexés
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements figurant sur ces états.
- ✓ PRECISE que ces écritures sont reprises dans le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2017.

**OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT DE FIN 2016**

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du vote du compte administratif 2016, il a été constaté un résultat de clôture excédentaire pour la section de fonctionnement de 175 786,57€.
  - ✓ **PROPOSE** d'affecter la somme de 145 786,57 € à la réalisation d'investissement.
  - ✓ **PROPOSE** de reconduire la somme de 30 000 € en excédent de fonctionnement
  - ✓ **PRECISE** que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2017

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ Affecte la somme de 145 786,87 € à la réalisation d'investissement.
- ✓ Reconduit la somme de 30 000 € en excédent de fonctionnement
- ✓ **PRECISE** que l'inscription budgétaire sera faite au chapitre 002 : « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2017

### **OBJET : FIXATION DU PRIX DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire,

- Considérant l'investissement important réalisé depuis 2013 et à venir dans le domaine de l'assainissement pour la mise en conformité du réseau et des lagunes.
- Rappelle la délibération n° 2012/95 fixant le prix de la redevance assainissement à 1.05 € le m<sup>3</sup>.
- Propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter le prix de la redevance assainissement de 0.10 € à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2017 et de le fixer à 1.15 € le m<sup>3</sup>.

Monsieur le Maire ajoute que la perspective de frais supplémentaires du traitement de l'assainissement en matière de fonctionnement, le traitement des lagunes avec un changement de système ( Filtre roseau avec un moindre coût ou des boues activées avec des frais de fonctionnement considérables dont nous faisons tout pour l'éviter) sans compter les frais de travaux d'investissement de ce changement de système de traitement ( filtres plantés de roseaux : 811 930 € HT – Boues activées : 1 571 930 € HT) nous amène à proposer une augmentation du prix de l'assainissement pour compenser les dépenses déjà réalisées et celles à venir.

L'augmentation de 10 % proposée correspond à 10 € pour 100 m<sup>3</sup> consommés et une recette supplémentaire de 5 000 € par an pour la commune.

Mr BEDOUSSAC ajoute qu'il reste des travaux à faire.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il faudra continuer à vérifier les branchements, faire des diagnostics réguliers et être vigilant sur les branchements des eaux pluviales des futures constructions.

Mr BONHOURE ajoute que tout le monde est d'accord et cela paraît correct.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Accepte d'augmenter le prix de la redevance assainissement à partir du 1er Mai 2017 et de le fixer à 1,15 € le m<sup>3</sup> soit une augmentation de 0.10 €.

### **OBJET : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2017,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
  - ✓ D'APPROUVER le budget primitif 2017 de l'eau et de l'assainissement
    - ✓ Section fonctionnement : 425 568 euros
    - ✓ Section investissement : 3 343 597 euros

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- ✓ APPROUVE le budget primitif 2017 de l'eau et de l'assainissement
  - ✓ Section fonctionnement : 425 568 euros
  - ✓ Section investissement : 3 343 597 euros

### **OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LES PLACETTES » : COMPTE DE GESTION 2016 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget lotissement 2016 :
  - ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 163 759,73 €
  - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 115 760,69 €  
Soit un excédent de 47 999,64 €
  - ✓ Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 163 760,09 €

- ✓ Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 163 759,73 €  
Soit un excédent de 0.36 €
- ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 327 519,82 €
- ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 279 519,82 €  
Soit un **excédent** global de 48 000 €

Il est rappelé :

- ✓ Le déficit de fonctionnement 2015 est de 0,36 €
- ✓ Le déficit d'investissement 2015 de 163 759,73 €

qui permettent de dégager un résultat déficitaire de **115 760,09 €** en investissement, et un résultat de 0,00€ en fonctionnement.

Soit un déficit global des deux sections de : 115 760,09 €

- Demande aux membres du Conseil Municipal
  - ✓ **D'ADOPTER le Compte de Gestion** du receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice
  - ✓ De **VOTER le Compte Administratif** du lotissement «Les Placettes » exercice 2016.

Plus personne ne désirant prendre la parole, Le maire étant sorti,

Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ VOTE le Compte Administratif du budget lotissement « Les placettes » exercice 2016.

M. le Maire procède au vote,

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

### **OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LES PLACETTES » - BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2017,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
  - ✓ D'APPROUVER le budget primitif 2017 du lotissement «Les Placettes »
    - ✓ Section fonctionnement : 206 319 euros
    - ✓ Section investissement : 115 760,09 euros

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 12 voix pour, 0 contre, 4 abstentions (Mr BONHOURE Jean-Louis, Mme LAFON Monique, Mr DELCAUSSE Pascal et Mme CHERPEAU Aline) le Conseil Municipal :

- ✓ APPROUVE le budget primitif 2017 du lotissement «Les Placettes »
  - ✓ Section fonctionnement : 206 319 euros
  - ✓ Section investissement : 115 760,09 euros

### **OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LES VERGNES » : COMPTE DE GESTION 2016 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Monsieur le Maire,

- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget lotissement 2016 :
  - ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 0 €
  - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 147 156,86 €  
Soit un déficit de 147 156,86 €
  - ✓ Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 147 156,89 €
  - ✓ Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 147 156,86 €  
Soit un excédent de 0.03 €
  - ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 147 156,89 €
  - ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 294 313,72 €  
Soit un **déficit** global de 147 156,83 €

qui permettent de dégager un résultat déficitaire de **147 156,86 €** en investissement, et un résultat excédentaire de 0,03 € en fonctionnement.

Soit un déficit global des deux sections de : 147 156,83 €

- Demande aux membres du Conseil Municipal
  - ✓ D'ADOPTER le **Compte de Gestion** du receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice
  - ✓ De **VOTER le Compte Administratif** du lotissement "Les Vergnes" exercice 2016.

Plus personne ne désirant prendre la parole, Le maire étant sorti,

Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ VOTE le Compte Administratif du budget lotissement « Les Vergnes » exercice 2016.

M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil Municipal :

- ✓ ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

### **OBJET : BUDGET LOTISSEMENT « LES VERGNES » - BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2017,

- Demande aux membres du Conseil Municipal :
  - ✓ D'APPROUVER le budget primitif 2017 du lotissement « Les Vergnes »
    - ✓ Section fonctionnement : 428 166,89 euros
    - ✓ Section investissement : 172 881,75 euros

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 12 voix pour, 0 contre, 4 abstentions (Mr BONHOUR Jean-Louis, Mme LAFON Monique, Mr DELCAUSSE Pascal et Mme CHERPEAU Aline) le Conseil Municipal :

- ✓ APPROUVE le budget primitif 2017 du lotissement « Les Vergnes »
  - ✓ Section fonctionnement : 428 166.89 euros
  - ✓ Section investissement : 172 881,75 euros

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL 2014-2020 POUR LE PROJET D'EQUIPEMENT NUMERIQUE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'équipement numérique scolaire dont le montant prévisionnel du coût est estimé à 68 338.30 € HT.
- Rappelle la délibération n° 2017/237 du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2017, sollicitant une subvention auprès du Conseil Régional à hauteur de 40%.
- Informe les membres du Conseil Municipal de l'augmentation à hauteur de 60% de cette demande de subvention suite à l'adoption, le 17 mars 2017, du nouveau document d'application.
- Propose de solliciter auprès du Conseil Régional une subvention à hauteur de 60% des dépenses éligibles pour financer l'équipement numérique scolaire au titre du Fonds Européen de Développement Régional suivant le plan de financement modifié ci-dessous :

Equipement numérique scolaire	
Coût du programme	68 338.30 €
Dépenses éligibles FEDER	68 338.30 €
FEDER 60 %	41 002.99 €
DETR 20 %	11 716.20 €
Autofinancement	15 619.11 €

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention à hauteur de 60% des dépenses éligibles pour financer l'équipement numérique scolaire au titre du Fonds Européen de Développement Régional.
- Adopte l'opération citée ci-dessus avec le plan de financement décrit.

**OBJET : ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE DANS UNE DEMARCHE DE MISE EN CONFORMITE DE L'ENSEMBLE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES POINTS DE PRELEVEMENTS UTILISES POUR L'ALIMENTATION PUBLIQUE EN EAU POTABLE - PRISE D'EAU DU RUISSEAU DU FAUGRAND - DEMANDE DE DUP**

Monsieur le Maire,

- Dans le cadre de l'amélioration qualitative de l'eau potable, rappelle aux membres du Conseil Municipal, que la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et notamment l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique, imposent une obligation de mise en conformité, des périmètres de protection de tous les ouvrages de captages utilisés pour l'alimentation publique en eau potable.
- Rappelle également qu'un diagnostic du système d'alimentation en eau potable a été réalisé sur la commune entre 2014 et 2016.
- Sur la commune de Saint-Mamet-la-Salvetat, les ressources concernées sont : la prise d'eau du Ruisseau du Faugrand.  
Ce captage assure la consommation de la commune, il est donc primordial que des mesures de protection efficaces soient mises en place le plus rapidement possible.
- Informe que l'Agence de l'Eau Adour Garonne lance un appel à projets « Eau Potable – Protection et qualité de l'eau »  
Pour cette action, le taux d'aide pourrait être de 80 % en cas d'éligibilité du projet.
- Le dossier de candidature devra être déposé avant le 31 Mai 2017, dernier délai auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Afin de protéger la ressource en eau et de se conformer aux obligations réglementaires, Monsieur le Maire propose de :

- Demander à Madame le Préfet du Cantal de bien vouloir, après enquête publique, prononcer par déclaration d'utilité publique, l'instauration des périmètres de protection de la prise d'eau du Ruisseau du Faugrand.
- Décider d'engager et de mener à terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection de la prise d'eau du Ruisseau du Faugrand, utilisée pour l'alimentation publique en eau potable.
- Affecter à cette opération le budget prévisionnel suivant :

Procédure de mise en conformité des périmètres de protection de la prise d'eau du Ruisseau du Faugrand	
expertise de l'hydrogéologue agréé (4 000 € par site)	4 000 €
prestation d'un géomètre expert (2 000 € par collectivité)	2 000 €
état des lieux agricole (6 000 € par site)	6 000 €
annonces dans les journaux (2 500 € par collectivité)	2 500 €
enquête publique - commissaire enquêteur (2 000 € par collectivité)	2 000 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>16 500 €</b>

- Solliciter l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour une subvention maximale en soutien à cette dépense.
- Demander à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne une autorisation de démarrage anticipé de l'opération.
- Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

Monsieur le Maire précise que la mise en conformité passe par des études indispensables.

Mr LABOUYGUES demande si c'est nouveau.

Monsieur le Maire répond que non, la prise d'eau n'est toujours pas autorisée, on pompe de l'eau sans être autorisé à la prélever.

Mr BEDOUSSAC ajoute que cela fait toujours des études en plus.

Monsieur le Maire répond qu'elles servent toujours, il existe une liste des communes concernant les captages sur le département qui ne sont pas conformes ou non déclarés.

Mme CHERPEAU précise qu'il existe trois zones de captages, avec une réglementation spécifique selon les périmètres, la première zone doit être protégée et les 2 autres zones sont réglementées en matière d'usages.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Demande à Madame le Préfet du Cantal de bien vouloir, après enquête publique, prononcer par déclaration d'utilité publique, l'instauration des périmètres de protection de la prise d'eau du Ruisseau du Faugrand.
- Décide d'engager et de mener à terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection de la prise d'eau du Ruisseau du Faugrand, utilisée pour l'alimentation publique en eau potable.
- Affecte à cette opération le budget prévisionnel décrit ci-dessus.
- Sollicite l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour une subvention maximale en soutien à cette dépense.
- Demande à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne une autorisation de démarrage anticipé de l'opération.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

### **OBJET : CONVENTION D'ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE POUR UNE CANALISATION D'EAU POTABLE A MANHES**

Monsieur le Maire,

- Afin d'alimenter en eau potable des terrains constructibles et de déplacer une conduite existante située sous un terrain constructible,
- Soumet aux membres du Conseil Municipal un projet de convention d'établissement d'une servitude pour une canalisation d'eau potable qui traverse les parcelles appartenant à Monsieur PRUNET Jean-Paul, au lieu-dit Manhes, après acceptation de cette convention par ce dernier.

Après lecture de la convention, propose :

- D'accepter cette convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire ajoute que cette convention est nécessaire suite à une demande d'urbanisme pour une extension d'habitation, qui nous oblige à déplacer une canalisation d'eau potable.

Mr BONHOURE demande si c'est une nouvelle construction.

Monsieur le Maire précise que cela concerne une extension de l'ancienne maison de Mr Canet et cette canalisation a été posée du temps de Mr Jean DAUZIE.

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire procède au vote

Par 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- Accepte cette convention
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

## Questions diverses :

### 1- Présentation du Personnel :

Mme CHERPEAU souhaite avoir une présentation du personnel de la commune.

Mme NOLORGUES, Secrétaire Générale, indique qu'un organigramme est présent dans le dernier bulletin municipal et qu'elle préparera une présentation plus précise dès que possible.

### 2- Miroir routier :

Mr BONHOURS informe qu'il serait nécessaire de poser un miroir routier à la sortie de la route de Bellevue au rond-point pour voir arriver les voitures de Marcolès.

### 3- Tableau des permanences pour les élections présidentielles.